



## Atelier 4 : Brainstorming sur les actions à mener sur les scolaires

### Compte-rendu de l'atelier

**Jeudi 18 mai 2017 – Les Balcons du Lac d'Annecy (Sevrier)**

Présents :

- Aline ATTENBOROUGH – Savoie Mont Blanc Juniors
- Christelle BADIN – Centres de vacances HB de Saussure et Valmontjoie
- Katherine BAGNIS – IDDJUNIORS
- Joelle BEGAIN – Le Refuge
- Fabienne BETEND – Megève Tourisme
- Sabine BUREL – Megève Tourisme
- Patrice CHEVALLAY – Le Chenex
- Claire COCHAT – Notre Histoire Musée de Rumilly
- Laurent CORNU – Déclic Loisirs Aventures Le Carlina
- Erik DEBRIELLE – Ethic Etapes Côté Lac Evian
- Maité DOS SANTOS – ALVVF Maison Lorraine Savoie
- Anne-Laure DUNAND – Office de Tourisme de la Roche sur Foron
- Martine HARDY-CHAZAUX - DSDEN 74
- Isabelle LOUAT – Savoie Mont Blanc Juniors
- Aurélie MEYER-NIGRO – Megève Tourisme
- François MITHIEUX – Chalet Clos Florine
- Céline RECURT – Domaine de Fréchet
- Olivier VINCENT – DSDEN 74

L'atelier est animé par Isabelle LOUAT et Aline ATTENBOROUGH.

Un tour de table est effectué pour permettre aux participants de se présenter et connaître leurs besoins et attentes au regard des actions à mener.

Etant donné la diversité d'activités des participants (hébergeurs, musées, OT) les attentes ne sont pas toutes identiques mais le souhait de valoriser leurs offres scolaires au printemps est cité à plusieurs reprises.

Il est alors rappelé qu'une action spécifique existe en ce sens au travers de la brochure des séjours à thèmes 74. Les structures doivent cependant disposer de l'immatriculation pour vendre leur offre et ainsi figurer sur cette brochure.

SMBJ travaille actuellement sur la création d'une nouvelle thématique de séjour sur l'art au Pays du Mont Blanc. Par ailleurs et selon le potentiel culturel présent sur d'autres territoires, l'association tâchera à l'avenir de valoriser d'autres offres de séjours.

Cette action, quelle que soit la thématique du séjour, nécessite un rapprochement des centres d'hébergement adhérents avec les prestataires et/ou Offices de Tourisme de leurs territoires.

4 pistes de réflexion sont ensuite proposées pour lancer le brainstorming des actions à mener sur les scolaires :



## Atelier 4 : Brainstorming sur les actions à mener sur les scolaires

- Filières professionnelles : Quelles actions spécifiques mettre en œuvre ?
- Quelle communication auprès des institutionnels et des enseignants ?
- Refuges : quelle communication adopter pour un partenariat en vue d'une offre de séjours scolaires ?
- Bassins émetteurs de SMB en séjours scolaires qui partent en dehors de SMB : Comment garder ces séjours en SMB ?

### Filières professionnelles : quelles actions spécifiques mettre en œuvre ?

⇒ SMBJ récence régulièrement des demandes de filières professionnelles (collèges et lycées) mais ne dispose pas à ce jour d'offres concrètes sur lesquelles elle peut communiquer.

Retours participants :

Les partenaires susceptibles de répondre à ces demandes sont des professionnels (ex : exploitation de bois / remontées mécaniques / usine de décolletage) et ne sont pas amenés à effectuer de visites régulières à destination des scolaires.

Ces professionnels ne peuvent répondre qu'au cas par cas selon leur disponibilité. Il semble donc compliqué de créer une offre de séjours en ce sens.

Les participants soulèvent cependant d'autres pistes pour développer des offres à destination des collèves :

- Point d'appui : les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI).
- Proposer une base / un canevas pour concevoir des offres de séjours.
- Toucher les professeurs d'EPS/ SVT/Techno qui sont généralement à l'initiative d'un séjour.

### Quelle communication auprès des institutionnels et des enseignants ?

- Institutionnels :
  - Sensibiliser les Conseils Départementaux pour que les séjours scolaires puissent toujours bénéficier des aides aux départs.
  - Pour les séjours en 74, provoquer une nouvelle réunion avec le CD 74, SMBJ et la DSDEN 74 pour présenter les retombées actuelles de l'action de séjours à thèmes et bénéficier des aides aux départs à minima pour ces séjours.
- Enseignants :



## Atelier 4 : Brainstorming sur les actions à mener sur les scolaires

- Collecter des témoignages pour défendre l'intérêt de partir en séjour grâce à SMBJ.
- Mise en place d'interview auprès des enseignants partis dans le cadre de l'action.
- Solliciter les Associations de Parents d'Élèves (APE) pour communiquer sur SMBJ => se rapprocher de la Préfecture pour avoir le fichier des contacts.
- Travailler sur l'envoi en version papier : les e-mailings sont trop nombreux de nos jours et ont de moins en moins d'impact auprès des destinataires. En revanche, les coûts sont plus élevés, SMBJ étudiera cette possibilité.
- Privilégier la promotion de ces séjours auprès des départements limitrophes.
- Privilégier la présentation lors des réunions pédagogiques.

### Refuges : quelle communication adoptée pour un partenariat en vue d'une offre de séjours scolaires ?

SMBJ rappelle que désormais les refuges peuvent être adhérents de l'association.

Un courrier de présentation des services sera envoyé prochainement à l'ensemble des refuges concernés par l'accueil de mineurs en SMB. Il recensera également les adhérents du réseau se situant à proximité des refuges et susceptibles de co-construire une offre commune pour les groupes d'enfants.

Retours des participants :

- Un séjour avec une nuitée en refuge est une opportunité pour une classe et permet de se démarquer d'autres régions.
- Construire une offre de séjours intégrant une nuitée en refuge pour les cycles 3 et les collèges en concertation avec les hébergeurs concernés.
- Etudier la faisabilité d'une offre de séjours avec nuitée en refuge uniquement.
- Agir auprès des gardiens de refuge car ce sont eux qui peuvent intervenir sur les contenus pédagogiques.

Sur cette thématique, Olivier Vincent de la DSDEN 74 rappelle la réglementation pour l'accueil des scolaires en refuge de montagne et de l'encadrement nécessaire en Haute-Savoie.

Lien : circulaire autorisant la nuitée en refuge pour les élèves des écoles publiques de la Haute-Savoie et liste des refuges concernés :

<http://www.ac-grenoble.fr/sortiesco/spip/spip.php?rubrique65>

De plus, il informe les participants de l'évolution de la réglementation portant sur la définition de l'environnement montagnard pour la pratique des activités assimilées à l'alpinisme.



## Atelier 4 : Brainstorming sur les actions à mener sur les scolaires

Explication de ce nouveau décret en détail :

*Un arrêté du ministre des Sports du 6 décembre 2016, publié au Journal officiel du 21 décembre, porte définition de l'environnement montagnard pour la pratique des activités assimilées à l'alpinisme.*

*Dans son article premier, l'arrêté définit les activités assimilées à l'alpinisme comme "un ensemble de pratiques sportives qui regroupent différentes techniques permettant la progression ou le déplacement à pied, en sécurité, dans un environnement montagnard". Quant à cet environnement montagnard, il correspond à une typologie bien précise.*

*Ainsi l'article 2 de l'arrêté considère trois différents types de zones relevant de l'environnement montagnard pour la pratique des activités assimilées à l'alpinisme. Il s'agit tout d'abord des itinéraires pédestres, balisés ou non, sur sentier ou hors sentier, dont le niveau de risque est strictement supérieur à trois dans la cotation établie par la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP).*

*En second lieu, dans les massifs des Alpes et des Pyrénées, ce sont les zones situées à **une altitude supérieure à mille mètres qui relèvent de l'environnement montagnard pour la pratique des activités assimilées à l'alpinisme.***

***Toutefois**, précise l'article 3 de l'arrêté, dans les massifs des Vosges, de la Corse, du Jura, du Massif central, des Alpes et des Pyrénées, **les itinéraires pédestres dont la cotation FFRP est strictement inférieure à trois, à la fois sur le critère du risque et sur le critère de l'effort, ne relèvent pas de l'environnement montagnard pour la pratique des activités assimilées à l'alpinisme.***

**Bassins émetteurs de SMB en séjours scolaires qui partent en dehors de SMB : comment garder ces séjours en SMB ?**

- Recenser les classes qui partent à l'extérieur du département et dont la thématique du séjour pourrait être développée en Haute-Savoie (ex : géologie)
- Promouvoir l'intérêt de la destination locale afin que ces classes restent en SMB.

L'atelier se termine à 15h30.